

Délibération 2024-053B

SEANCE DU 21 MAI 2024

Date de la convocation : mercredi 15 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-et-un mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, BEHELLE Anthony, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), VASSELIN Denise (pouvoir à MAUROUARD Arnaud)

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : BEHELLE Anthony

Objet : PARTICIPATIONS ORGANISMES EXTERIEURS 2024

Monsieur le Maire présente les différentes participations sollicitées par les organismes extérieurs pour cette année 2024 :

		BP 2024
Association des Maires de la Manche	cotisation annuelle (0,22 €/habt)	462,00 €
Association des Maires Ruraux	cotisation annuelle	200,00 €
Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)	participation annuelle /animation	156,00 €
Fonds d'aide aux Jeunes en difficulté - La Ligue Normandie	participation annuelle (0,23 €/habt)	474,26 €
Fonds Solidarité Logement - Caisse d'Allocations Familiales	participation annuelle (0,70 €/habt)	1 443,40 €
Parc des Marais	cotisation annuelle (1,28 €/habt)	2 688,00 €
Cotisation Station Verte	cotisation annuelle	1 500,00 €
Fédération des Maisons d'Ecrivains "Musée Barbey d'Aurevilly"	cotisation annuelle	100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De donner son accord au versement des participations ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric BRIENS



Annule et remplace la délibération
n° 2024-53 reçue en Préfecture le
23/05/2024

Le Maire,

Eric BRIENS

